

Le saviez-vous?

- ♥ L'allaitement réduit les risques de maladies et d'infections chez l'enfant, entre autres grâce aux anticorps présents dans le lait maternel.
- ♥ L'allaitement contribue à renforcer le sentiment de sécurité affective de l'enfant, car la tétée au sein est réconfortante.
- ♥ L'allaitement facilite l'intégration au service de garde, car il contribue à réduire l'intensité de l'anxiété de séparation.
- ♥ L'allaitement contribue à la construction d'un lien privilégié avec son enfant, ce qui permet à la mère de se sentir plus confiante face à cette nouvelle étape.

Même une seule tétée par jour a un effet positif sur la santé et le bien-être de votre enfant.

- ♥ La poursuite de l'allaitement permet de maintenir un repère important pour l'enfant et sa mère et d'adoucir la séparation durant la période déstabilisante de l'entrée au service de garde.
- ♥ Santé Canada et la Société canadienne de pédiatrie recommandent de poursuivre l'allaitement jusqu'à deux ans ou plus, accompagné d'aliments complémentaires appropriés à partir de six mois.

Les ressources communautaires en allaitement

Des bénévoles offrent du soutien aux personnes qui allaitent. Elles sont formées pour répondre à toutes sortes de questionnements, quel que soit le stade de l'allaitement : expression du lait, sevrage, alternatives au biberon, etc.

Ces ressources peuvent également soutenir le personnel du service de garde pour l'accueil des bébés allaités. N'hésitez pas à les contacter!

mouvementallaitement.org/ressources

Votre ressource :



Votre référence en environnements favorables à l'allaitement

Ce dépliant fait partie de la **Trousse pour des services de garde favorables à l'allaitement**

mouvementallaitement.org/services-de-garde

Avec la participation du gouvernement du Canada

Canada

Also available in English

v2022-03

Poursuivre l'allaitement après l'entrée au service de garde? C'est possible!



Service de garde



favorable à l'allaitement



Photo p. 1 : FatCamera | iStock - Photo p. 2 : Isabelle Lemaire

Il est tout à fait possible de poursuivre l'allaitement après l'entrée de votre enfant au service de garde, quel que soit son âge.

Comment? En maintenant les tétées lorsque vous êtes avec votre enfant, par exemple le matin, le soir et les jours de congé. Pour le séjour en service de garde, vous pouvez discuter des différentes solutions possibles avec une ressource communautaire en allaitement. Ces bénévoles sont également là pour vous offrir du soutien lors de cette nouvelle étape, si vous en ressentez le besoin. Votre production lactée s'adaptera très rapidement à ce nouveau rythme et vous pourrez maintenir l'allaitement aussi longtemps que vous et votre enfant le souhaitez.

Ma fille commence la garderie dans trois semaines et j'étais persuadée que cela sonnait la fin de mon allaitement. Or, en discutant avec une bénévole en allaitement, j'ai appris que je pouvais continuer d'allaiter même en retournant travailler à temps plein! Grâce à ses conseils, je vais pouvoir aller jusqu'au sevrage naturel.

Maman d'Alice

Je viens de rentrer du travail et ma petite est déjà au sein, me laissant à peine le temps de poser mes affaires. Chaque goutte de lait comble le vide laissé par la longue journée de séparation. Pour moi, cette tétée est un précieux moment.

Maman de Maya

Lorsqu'une femme vient à la garderie pour allaiter, je m'assure qu'elle est bien installée. Je sais que ces moments sont très importants pour elle et son enfant. Ces visites font partie des moments privilégiés que je vis avec certains parents.

Éducatrice de Paolo

Au début, j'avais peur de déranger le personnel et de recevoir des commentaires négatifs lorsque je voulais allaiter mon enfant le matin avant de quitter le CPE. Mes peurs n'étaient pas fondées puisque l'éducatrice de mon fils s'est montrée très ouverte! Il ne faut pas hésiter à solliciter le personnel.

Maman de Louis

Comment reconnaître un service de garde favorable à l'allaitement ?

- ★ Est-ce que le service de garde s'affiche clairement comme un milieu favorable à l'allaitement?
- ★ Est-ce que l'ensemble du personnel adopte une attitude positive et exempte de jugement, peu importe le mode d'alimentation de l'enfant?
- ★ Est-ce que les parents sont informés, dès l'inscription, de la possibilité de poursuivre l'allaitement?
- ★ Est-ce possible d'allaiter sur place?
- ★ Est-ce possible de fournir du lait maternel, quel que soit l'âge de l'enfant?
- ★ Est-ce les parents qui définissent la façon d'administrer les liquides et le type de contenant à utiliser?
- ★ Est-ce que le personnel applique des pratiques rigoureuses pour la manipulation du lait maternel?
- ★ Est-ce que les bienfaits de l'allaitement jusqu'à deux ans et au-delà sont reconnus dans la politique alimentaire de l'établissement?

De plus en plus de services de garde sont favorables à l'allaitement. En effet, les lignes directrices du ministère de la Famille les invitent à respecter les décisions des familles concernant l'allaitement et à en faciliter la poursuite. Il est toutefois préférable d'ouvrir le dialogue lors de l'inscription de votre enfant afin de vous assurer de leur coopération.

